

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 6 mai 2024 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard	Jacques Desrosiers
Patrick Godin	Julie L'Homme
Patrick Boisselle	Sylvain Boisselle

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

76-05-24

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance

2 – Adoption de l'ordre du jour

3 – Adoption des procès-verbaux

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

4 – Période de questions

5 – Administration

- 5.1 - Approbation des comptes à payer
- 5.2 - Rapport du maire
- 5.3 - Rapport des délégués aux comités
- 5.4 - Correspondance

6 – Législation

7 – Service des travaux publics

- 7.1 - Contrat pour des travaux de rapiéçage
- 7.2 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée
- 7.3 - Autorisation d'achat supports pour le radar pédagogique
- 7.4 - Déneigement saison 2023-2024 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%
- 7.5 - Ratifier l'octroi du contrat à Groupe Horizon pour retirer les amoncellements d'herbes dans le cours d'eau du rang Thiersant
- 7.6 - Nivelage des chemins non pavés

8 – Service d'urbanisme

- 8.1 - Participation aux délibérations concernant le point 8.1
- 8.2 - Adoption d'une résolution d'appui concernant la conformité à la réglementation municipale pour le projet de construction de deux (2) établissements d'élevage totalisant 24 000 poules pondeuses sur le lot 6 286 935 par la Ferme Oeuforique P.B. inc. aux soins de Véronique Pétrin

9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles

- 9.1 - Autorisation 1^{er} versement 2024 - Sûreté du Québec
- 9.2 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours
- 9.3 - ADMQ - Formation sur les renseignements personnels et le rôle des principaux acteurs du milieu municipal
- 9.4 - Mai - mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
- 9.5 - Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 9.6 - Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

9.7 - Adoption de la directive relative à la procédure de traitement des plaintes en lien avec les manquements à la Charte de la langue française

9.8 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau

10 – Analyse des demandes d'appui reçues

10.1 - Demande d'appui de la Municipalité d'Upton - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

11 – Varia

12 – Période de questions

13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

77-05-24

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 2 avril 2024, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Marie-Hélène Trudel :
Vidange des installations septiques, demande de publier l'ordre du jour sur Facebook

5 - ADMINISTRATION

78-05-24

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 au montant de 59 216,90\$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Jacques Desrosiers

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2024 au montant de 59 216,90\$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois d'avril.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 6 mai 2024).

6 - LÉGISLATION

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

79-05-24

7.1 - Contrat pour des travaux de rapiéçage

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à cinq (5) compagnies pour des travaux de rapiéçage manuel et mécanisé dans divers chemins de la Municipalité;

Considérant que quatre (4) entreprises ont répondu à cette demande:

- Asphalte Expert: 26 345,37\$
- Danis construction inc.: 41 391,00\$
- Groupe 132: 28 318,34\$
- Les Entreprises Cournoyer Asphalte Itée: 26 131,52\$

Considérant que l'offre présentée par *Les Entreprises Cournoyer Asphalte Itée* est la plus basse conforme;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

D'octroyer au montant de 26 131,52\$ taxes incluses, en tenant compte de la quantité de tonnes approximative mentionnée dans le devis de la demande de prix, le contrat relatif aux travaux de rapiéçage manuel et mécanisé dans divers chemins de la municipalité à la compagnie *Les Entreprises Cournoyer Asphalte Itée*. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

80-05-24

7.2 - Contrat pour des travaux de marquage de chaussée

Considérant que la Municipalité a fait parvenir une demande de prix à deux (2) compagnies pour des travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la municipalité;

Considérant qu'une (1) compagnie a répondu à cette demande;

Considérant que la soumission présentée par *Marquage et Traçage du Québec inc.* au coût de 16 230,30\$ taxes incluses est conforme;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'octroyer le contrat relatif aux travaux de marquage de la chaussée dans divers chemins de la Municipalité à *Marquage et Traçage du Québec inc.*, au coût de 16 230,30 \$ taxes incluses et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

81-05-24

7.3 - Autorisation d'achat supports pour le radar pédagogique

Considérant que le conseil municipal désire procéder à l'achat de supports supplémentaires pour le capteur solaire et pour l'afficheur de vitesse afin d'installer le radar pédagogique dans d'autres rangs;

Considérant la soumission de *Signalisation Kalitec inc.* datée du 15 avril 2024 au montant de 915,80\$ plus les taxes applicables;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De procéder à l'achat de supports supplémentaires pour le capteur solaire et pour l'afficheur de vitesse auprès de la compagnie *Signalisation Kalitec inc.* au montant de 915,80\$ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-729.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

82-05-24

7.4 - Déneigement saison 2023-2024 - Autorisation du paiement de la retenue de 10%

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que ce Conseil autorise le paiement de la retenue de 10% au montant de 9 192,36 \$ taxes incluses à la *Ferme GAD Brouillard inc.* relativement aux travaux de déneigement pour la saison 2023-2024. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-33000-443.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

83-05-24

7.5 - Ratifier l'octroi du contrat à Groupe Horizon pour retirer les amoncellements d'herbes dans le cours d'eau du rang Thiersant

Considérant que des travaux d'urgence ont dû être effectués, afin d'enlever des amoncellements d'herbes dans le cours d'eau du rang Thiersant obstruant ainsi le cours d'eau et perturbant la circulation de l'eau;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

De ratifier le contrat à *Groupe Horizon inc.*, afin d'enlever les amoncellements d'herbes dans le cours d'eau du rang Thiersant. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

84-05-24

7.6 - Nivelage des chemins non pavés

Considérant qu'il y a lieu de faire niveler le chemin des Brouillard et le rang Thiersant;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que le contrat pour le nivelage du rang Thiersant et du chemin des Brouillard soit confié à *Les niveleuses Olivier Masse inc.* au coût de 175\$ de l'heure plus les taxes applicables. Il est aussi convenu de coordonner lesdits travaux avec les municipalités de Saint-Marcel-de-Richelieu et de Saint-Robert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

8.1 - Participation aux délibérations concernant le point 8.1

Déclaration d'intérêt : Les membres du Conseil sont informés que Monsieur le maire Denis Benoît, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

85-05-24

8.2 - Adoption d'une résolution d'appui concernant la conformité à la réglementation municipale pour le projet de construction de deux (2) établissements d'élevage totalisant 24 000 poules pondeuses sur le lot 6 286 935 par la Ferme Oeuforique P.B. inc. aux soins de Véronique Pétrin

Considérant que les demandeurs désirent s'inscrire au programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs de la Fédération des producteurs d'œufs du Québec (FPOQ);

Considérant que les installations d'élevage projetées se situent à plus de 241,2 mètres d'une résidence tel que calculé par Martin Chagnon, ingénieur en date du 20 mars 2024;

Considérant que l'utilisation du lot 6 286 935 sera pour des fins agricoles;

Considérant que le lot accueille déjà un élevage porcin et que le projet n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté agricole ainsi que sur les exploitations agricoles voisines;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme de Saint-Aimé;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Jacques Desrosiers
Et résolu

Que le Conseil municipal de Saint-Aimé soutient le dépôt du projet au programme d'aide au démarrage de nouveaux producteurs d'œufs pour la construction de deux établissements d'élevage totalisant 24 000 poules pondeuses sur le lot 6 286 935 exploité par la Ferme Oeuforique P.B. inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents*

*Excluant monsieur Denis Benoît qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenu de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

86-05-24

9.1 - Autorisation 1^{er} versement 2024 - Sûreté du Québec

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

D'autoriser le paiement du 1^{er} versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 66 491 \$. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-21000-441.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

87-05-24

9.2 - Tonte du gazon à la bibliothèque - 285, rue Bonsecours

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé a demandé des prix à deux (2) entrepreneurs pour effectuer la tonte de la pelouse au 285, rue Bonsecours;

Considérant que l'entrepreneur devra ramasser l'herbe coupée après chaque coupe, s'assurer que l'endroit est propre et ne pas envoyer l'herbe coupée dans les plates-bandes;

Considérant que l'offre présentée par *Arrosage Cloutier enr.* est la plus basse conforme;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'octroyer le contrat au montant de 700\$ à *Arrosage Cloutier enr.* pour effectuer la tonte du gazon au 285, rue Bonsecours pour la saison estivale 2024. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-70120-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

88-05-24

9.3 - ADMQ - Formation sur les renseignements personnels et le rôle des principaux acteurs du milieu municipal

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé autorise la directrice générale et greffière-trésorière à participer à la formation portant sur les renseignements personnels et le rôle des principaux acteurs du milieu municipal, offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec, le 8 mai prochain à Beloeil;

Que les frais d'inscription de 385\$ plus les taxes applicables soient affectés au poste budgétaire numéro 02-13000-454;

Que les frais de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et soient affectés au poste budgétaire numéro 02-13000-310.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

89-05-24

9.4 - Mai - mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

Considérant que chaque jour, en moyenne trois Québécoises et Québécois reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

Considérant que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

Considérant que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

Considérant que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

Considérant que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

Considérant que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;

Considérant que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

En conséquence,
Il est proposé par Jacques Desrosiers
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

De décréter que le mois de mai est le Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques;

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Aimé encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SP Canada – Division du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

90-05-24

9.5 - Reconnaissance de l'apport des personnes handicapées dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées

Considérant l'importance pour le conseil municipal d'assurer aux personnes handicapées, un milieu de vie de qualité;

Considérant que les municipalités peuvent jouer un rôle important pour lutter contre les préjugés à l'égard des personnes handicapées;

Considérant que 21 % de la population de 15 ans et plus au Québec a une incapacité (ou plusieurs) selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2022;

Considérant que la Semaine québécoise des personnes handicapées se déroulera du 1^{er} au 7 juin 2024;

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que la municipalité de Saint-Aimé souligne l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la Municipalité dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

91-05-24

9.6 - Adoption de la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Considérant que dans le cadre de l'adoption de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français (LQ, c. 14) qui a modifié la *Charte de la langue française* (RLRQ, c. C-11) (CLF), le gouvernement du Québec impose aux municipalités d'adopter une directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle;

Considérant que cette directive a pour but d'utiliser le français comme langue de rédaction, de diffusion et de service, et ce, quel qu'en soit le support;

Considérant que cette directive s'applique aux membres du personnel et aux membres du conseil municipal;

Considérant qu'elle doit être diffusée sur le site Internet;

Considérant qu'elle doit être transmise au ministre de la Langue française;

Considérant que le projet de Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Saint-Aimé a été soumise aux membres du conseil;

Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Patrick Boisselle
Et résolu

D'adopter la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Saint-Aimé, tel que soumise; et

De publier la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Saint-Aimé sur le site Internet; et

De transmettre la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la Municipalité de Saint-Aimé au ministre de la Langue française.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

92-05-24

9.7 - Adoption de la directive relative à la procédure de traitement des plaintes en lien avec les manquements à la Charte de la langue française

Considérant que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec*, le français (LQ, c. 14) sanctionnée le 1^{er} juin 2022, instaure un devoir

d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle de l'Administration québécoise dans la pérennité de la langue française;

Considérant que dans le but de soutenir l'Administration dans ce nouveau devoir, la Loi prévoyait l'adoption d'une politique linguistique de l'État, laquelle a été adoptée le 22 février dernier;

Considérant que la Politique linguistique de l'État s'applique aux ministères, aux organismes gouvernementaux et municipaux ainsi qu'aux institutions parlementaires au sens de l'annexe I de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11);

Considérant que pour remplir les exigences de la Politique linguistique de l'État, la Municipalité de Saint-Aimé doit, conformément aux dispositions de l'article 128.1 de la *Charte de la langue française*, chapitre C-11, adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations auxquelles elle est tenue en vertu de cette Loi;

En conséquence,
Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

D'adopter la Procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à la *Charte de la langue française*.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

93-05-24

9.8 - Demande d'autorisation de passage - Tour CIBC Charles-Bruneau

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que ce Conseil autorise la 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser le territoire de la municipalité de Saint-Aimé le 5 juillet prochain, selon les modalités indiquées dans la demande d'autorisation datée du 30 avril 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

94-05-24

10.1 - Demande d'appui de la Municipalité d'Upton - Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les municipalités locales doivent déboursier 50% des coûts pour le service de la Sûreté du Québec selon le règlement prévu à cet effet;

Considérant que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

Considérant que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la Sûreté du Québec (SQ);

Considérant que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

Considérant que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé reconnaît également l'importance de solliciter du gouvernement une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* en ce qui concerne les services de police;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme

Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Aimé appuie la Municipalité d'Upton en demandant au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

Qu'une copie de cette résolution soit transmise aux instances suivantes:

- Au ministère des Affaires municipales (MAMH);
- Au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- À la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);
- Au député de Circonscription de Saint-Hyacinthe, Mr Simon-Pierre Tremblay;
- À la MRC d'Acton Vale;
- À l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- À la fédération des municipalités du Québec (FQM);

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Marie-Hélène Trudel:

Solde restant de l'Organisme Ô Chalet, pancarte de la bibliothèque, revenus des éoliennes, programme Alus et bandes riveraines.

95-05-24

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick Godin propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 20h44.

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière